

Gérard Dangles est désigné secrétaire de séance.

En préambule du conseil, Jérôme Fauconnier félicite Frédérique Puissat et Guillaume Gontard pour leur élection au poste de sénateurs.

Approbation du compte rendu du 11 septembre 2017

☞ 2 abstentions

1- Election du 7^{ème} vice-président (e) de la Communauté de communes du Trièves

Frédérique Puissat vient d'être élue sénatrice et la loi interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de sénateur, elle a présenté sa démission du poste de 7^{ème} vice-présidente de la CCT en charge de l'enfance, de la jeunesse et de la famille.

Le Président propose d'élire un nouveau 7^{ème} vice-président.

Guillaume Gontard demande si la délégation de cette 7^{ème} vice-présidence reste la même, à savoir : « Famille-Enfance-Jeunesse ».

Le Président propose de régulariser la situation de Jean-Bernard Bellier, conseiller délégué à la forêt, et propose sa candidature au poste de 7^{ème} vice-président. Cela lui paraît légitime au vu de son travail réalisé en tant que conseiller délégué.

Pierre Suzzarini s'étonne que la compétence « Famille-Enfance-Jeunesse » ne fasse plus partie de l'exécutif. Il trouve dommage que ce secteur n'ait plus de vice-présidence alors même qu'il demande un important investissement. Supprimer cette vice-présidence le gêne beaucoup.

Pour Jérôme Fauconnier, cette compétence reste dans l'exécutif. Il reprend lui-même la responsabilité de la compétence et rien n'empêche que Frédérique Puissat puisse continuer à travailler en tant que conseillère communautaire au service de cette compétence au vu de sa connaissance des dossiers, comme d'autres conseillers communautaires. De plus, la continuité est plus importante que le symbole. La population attend d'un service qu'il fonctionne, avec ou sans vice-président.

Guillaume Gontard souligne le travail remarquable effectué sous la vice-présidence de Frédérique Puissat mais il réagit sur la forme et le manque de respect des conseillers communautaires. Il regrette qu'aucune information n'ait été donnée préalablement sur le fait de proposer d'élire un vice-président délégué à la forêt. Selon lui, il y a un vice de forme. Il demande donc que cette délibération soit reportée car elle lui paraît illégale. Apprendre le soir même qu'à la place d'une vice-présidence en charge de l'enfance, la jeunesse et la famille, il est proposé de voter pour une vice-présidence délégué à la forêt le choque. D'autre part, une communication à l'avance aurait éventuellement permis à un autre conseiller communautaire de se déclarer candidat. A 3 ans de la fin du mandat, il estime qu'un autre conseiller communautaire aurait pu tout aussi bien, avec un accompagnement de Frédérique Puissat, s'investir pour gérer cette compétence. Cette position démontre un manque de respect et un mépris envers les conseillers communautaires.

Jérôme Fauconnier précise que le conseil communautaire élit un vice-président, comme annoncé sur la convocation, et que les délégations relèvent de la responsabilité exclusive du président. Le conseil communautaire n'a pas à se prononcer sur ce point. Il précise qu'il a choisi la solution la plus adaptée et celle-ci ne reflète aucun mépris pour les conseillers. Frédérique Puissat dispose de temps et peut tout à fait assurer la continuité.

Frédérique Puissat rejoint le Président quand il dit que l'important est d'arriver à fonctionner. Chacun a sa place dans la commission Enfance jeunesse famille. L'essentiel est de déterminer comment travailler ensemble, comment communiquer et comment aider le Président grâce à cette commission.

Pour Guillaume Gontard, il est important que cette vice-présidence déléguée à la famille, l'enfance et la jeunesse soit maintenue dans l'exécutif. Il préférerait que Frédérique Puissat passe le flambeau et qu'il y ait quelqu'un de clairement identifié en charge de cette compétence. Il propose un tuilage de Frédérique Puissat pour accompagner la personne qui la remplacerait.

Pour Michel Picot, être sénateur demande énergie et effort pour traiter les affaires nationales. Quel est donc l'intérêt et la possibilité pour Frédérique Puissat de consacrer du temps sur les affaires locales ?

Frédérique Puissat répond qu'il n'y a pas d'incompatibilité. Au Département, elle avait aussi une importante charge de travail, ce qui ne l'a pas empêchée d'œuvrer pour le territoire. Il est possible de fonctionner de manière collégiale et dans un esprit de participation.

Pour Ameline Diénot, ce montage lui semble déséquilibré. Si on supprime une vice-présidence à l'enfance jeunesse et famille, pourquoi mettre en place une vice-présidence à la forêt alors que le service fonctionne très bien avec un délégué ? Pourquoi ne pas réduire le nombre de vice-présidents au regard des contraintes budgétaires de la CCT ?

Jérôme Fauconnier estime que Jean Bernard Bellier mérite une reconnaissance. Il effectue un vrai travail de vice-président. Créer une vice-présidence à la forêt régularise cette situation.

Pour Pierre Suzzarini, on recrée une situation bancale en supprimant la vice-présidence du secteur petite enfance et en intégrant une vice-présidence à la forêt. Il pense que le souhait de maintenir Frédérique Puissat dans sa fonction mais sans vice-présidence, est dommageable pour la CCT et les autres conseillers communautaires. Il a été souvent demandé à l'exécutif de travailler en concertation avec l'ensemble des conseillers et dans un esprit d'ouverture et la réponse a toujours été négative. L'hégémonie est toujours présente et il regrette ces mauvais signaux envoyés pour le territoire. Le même schéma se reproduit de manière récurrente.

Il n'y a ni enjeu de pouvoir, ni enjeu financier. Il convient juste de travailler ensemble pour le territoire indique Frédérique Puissat et au-delà des clivages politiques.

Pour Claude Didier, il va être difficile pour les usagers de comprendre la situation. Etre dépourvu d'une vice-présidente leur paraîtra sans doute important. Il regrette ce choix qui entraîne une surcharge de travail pour Jérôme Fauconnier et pour Frédérique Puissat.

Guillaume Gontard réagit en soulignant que cette assemblée discute, débat et travaille pour le bien du territoire sans faire de la politique ou des jeux de pouvoir. Il y a certes des désaccords et des discussions mais dans toujours dans l'intérêt du territoire. Les délibérations ont quasiment toutes été votées à l'unanimité. Mais là, il souligne le fait que c'est l'exécutif de la CCT qui fonctionne sur le clivage : ceux qui ont le pouvoir le gardent ! Bloquer à ce point et ne laisser entrer aucun autre conseiller dans l'exécutif n'est pas une bonne opération pour le territoire. Cette occasion permettrait de travailler autrement, sereinement et de détendre l'atmosphère. C'est de la responsabilité du Président.

Jérôme Fauconnier répond que le débat est ouvert et chacun a toujours pu s'exprimer librement au sein du conseil. Mais, pour l'exécutif, le point emblématique c'est le budget et les précédents votes du budget ont malheureusement montré que le clivage existait, et pas de son fait. On ne peut prétendre faire partie de l'exécutif et ne pas voter ses orientations budgétaires. Néanmoins, chacun étant profondément attaché au territoire, il a confiance sur le fait de trouver une manière de travailler ensemble.

Pour Ameline Diénot, le domaine de la petite enfance est important et nécessite un portage ancré avec une vice-présidence pérenne.

Départ Alain Rougale

Guillaume Gontard rappelle qu'un conseiller doit être informé de ce sur quoi il va voter. Or tel que stipulé dans la note de synthèse, il manque des éléments pour permettre de voter cette vice-présidence. Cette délibération pourrait ne pas être légale. Il demande son report et une clarification des choses. Le législateur a fait des lois qu'il convient de respecter. Il s'agit là d'un arrangement au sein de l'exécutif.

Ce qui est surprenant pour Jean-Pierre Agresti, est que la loi véhicule l'esprit du non cumul des mandats. C'est une responsabilité importante de choisir de ne pas remplacer la vice-présidente. La question fondamentale porte sur le message transmis et le respect de l'esprit de la loi.

Frédérique Puissat constate qu'elle est obligée de décrocher d'un mandat local pour son élection à un mandat national. Elle souhaite pouvoir continuer à militer sur son territoire même en étant sénatrice. Elle continuera d'une façon ou d'une autre à œuvrer sur le Trièves et ne trouve pas que cela soit contraire à la loi.

Pour Jérôme Fauconnier, la loi est totalement respectée dans ce cas précis. Le conseil communautaire vote un nombre de vice-présidences et procède à l'élection. Le Président reste seul responsable des délégations qu'il attribue aux vice-présidents.

Gérard Dangles estime que le débat sur l'intitulé des vice-présidences est purement polémique. La proposition faite par le Président permet de conserver à leur responsabilité des personnes dont chacun reconnaît l'investissement, la compétence et l'efficacité, et c'est l'essentiel pour la Communauté de Communes et ses habitants.

Le Président propose donc à l'assemblée de voter, à bulletin secret, un vice-président délégué à la forêt. Jean-Bernard Bellier est le seul candidat.

Guillaume Gontard, Claude Didier, et Michel Picot ne prennent pas part au vote.

**Vote : Election du 7^{ème} vice-président (e) de la Communauté de Communes du Trièves
Jean Bernard Bellier est élu avec 24 voix ; bulletins blancs : 10 et Jean François Helly : 1 voix**

2- Convention d'utilisation de la salle Eloi Ville entre la CCT et la commune de St Martin de Clelles

Suite aux travaux de rénovation effectués dans la salle Eloi Ville, la commune de Saint Martin de Clelles demande l'intégration de coûts de nettoyage après chaque conseil ou commission dans la convention d'utilisation. Il est donc proposé de rajouter un forfait annuel de nettoyage de 800€ au montant actuel de 1000€ couvrant les frais de chauffage, d'éclairage et de matériel. Il convient d'autoriser le Président à signer cette convention renouvelable par tacite reconduction pour un montant forfaitaire annuel de 1800€.

Vote : Convention d'utilisation de la salle Eloi Ville entre la CCT et la commune de St Martin de Clelles

☞ **Adopté à l'unanimité**

3- Budget principal 2017 – Décision Modificative n°4

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Principal 2017 de la façon suivante :

Article	Dépenses	Recettes
6226 – Honoraires Diagnostics Energétiques	13 800,00	
7088 – Vente CEE		5 800,00
70688 – Participations des particuliers		8 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	13 800,00	13 800,00
2128 – Aménagements sentiers	18 000,00	
2031 – Etude Pas de Berlioz	3 240,00	
2031 – Etude de faisabilité Gendarmerie	6 000,00	
	- 15 390,00	
2313 – En cours non affectés		
1313 – Subvention Conseil Départemental		6 000,00
13141 – Participations des communes		5 850,00
TOTAL INVESTISSEMENT	11 850,00	11 850,00

La CCT est propriétaire de la gendarmerie de Clelles ; cette brigade, désormais brigade de proximité, est conservée ; il convient de changer la chaudière et de rénover les appartements destinés aux gendarmes.

Vote : Budget principal 2017 – DM N°4

☞ **Adopté à l'unanimité**

4 – Budget Déchets 2017 – Décision Modificative n°2

Il est proposé au conseil communautaire, dans le cadre d'une régularisation de tiers redevables, de modifier le budget OM 2017 de la façon suivante :

Article	Dépenses	Recettes
678 - Dépenses exceptionnelles	1000,00	
706 - Redevances		1000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	1000,00	1000,00

Vote : Budget Déchets 2017 – DM N°2

☞ **Adopté à l'unanimité**

5 – Budget Tourisme 2017 – Décision Modificative n°1

Il est proposé au conseil communautaire, dans le cadre de l'opération estivale de promotion de la pratique touristique du vélo à assistance électrique pilotée par Isère Tourisme, de modifier le budget Tourisme 2017 de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
6228 – Honoraires divers	8 000,00	
70688 – Autres prestations de services		8 000,00
6068 – Autres achat	- 1 000,00	
6574 – Subventions aux associations	1 000,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT	8 000,00	8 000,00
	- 2 800,00	
2188 – Autres immobilisations		
2051 – Logiciels	2 800,00	
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00	0,00

Michel Picot s'interroge sur la reconduction de l'opération VAE.

Le Président souligne le grand succès remporté par cette initiative. Si le Département le propose, l'opération sera reconduite.

Bilan opération promotion du VAE :

- 4 sites d'initiations : Gresse en Vercors, Treffort, Mens et Lalley
- 8 semaines d'initiations
- 2 x 1h d'initiation par site chaque semaine
- 64 initiations proposées
- 100% des initiations ont eu lieu
- 254 personnes initiées sur un potentiel maximum de 320 places (remplissage à 80%)

Vote : Budget Tourisme 2017 – DM N°1

☞ **Adopté à l'unanimité**

6 – Constatation de créances éteintes

Le comptable public de la trésorerie de Mens a fait parvenir à la communauté de communes l'ordonnance conférant force exécutoire aux recommandations de la commission de surendettement des particuliers.

Cette décision entraîne l'effacement de dettes. Cette mesure d'effacement s'impose à la collectivité qui est tenue de la constater.

Le montant des dettes à effacer s'élève à 1632,34 € répartis de la façon suivante :

- Budget principal – Enfance Jeunesse 85,00 €
- Budget OM - Redevances 1 225,02 €
- Budget Ecoles – Cantine 322,32 €

Il revient au conseil communautaire d'approuver ces mouvements comptables règlementaires.

Vote : constatation de créances éteintes

☞ **Adopté à l'unanimité**

7 – Modification du tableau des effectifs

Les modifications proposées en annexe ci-jointe sont liées à l'organisation de la rentrée scolaire et l'ajustement des temps de travail des agents du service. Le nombre d'ETP dans ce service passe de 26.77 à la rentrée 2016 à 26.87 à la rentrée 2017. Le temps de mise à disposition de 2 agents auprès de la cantine du collège de Mens a dû être augmenté en cette rentrée (+0.2 ETP).

Les modifications ont été approuvées par le Comité Technique le 3 octobre 2017.

Vote : Modification du tableau des effectifs

☞ **Adopté à l'unanimité**

8 – Modification des ratios d'avancement de grade

Le PPCR, Protocole Parcours Carrières et Rémunérations, a modifié à effet du 1^{er} janvier 2017 la structure des cadres d'emplois de catégorie C en fusionnant 2 grades. Les cadres d'emplois de catégorie C sont désormais constitués de 3 grades (sauf ATSEM et auxiliaires de soins – 2 grades).

Un grade hors classe a également été créé pour le cadre d'emplois des attachés.

Il convient donc d'ajuster les ratios définis pour la collectivité pour les avancements de grade.

Ces ratios (document en annexe) ont été soumis au vote du CT du 3 octobre 2017.

Vote : Modification des ratios d'avancement de grade

☞ **Adopté à l'unanimité**

9 – Travaux de sécurisation du pas du Berlioz – sollicitation des aides du Département

Pour la sécurité des randonneurs, le Pas du Berlioz situé sur la commune de Treffort a été fermé par arrêté municipal en raison d'une fissure observée en 2015 sur le sentier.

Afin de permettre la réouverture aux randonneurs de ce sentier qui donne accès au lac de Monteynard-Avignonet et aux passerelles himalayennes, la communauté de communes a confié en juillet 2017 au bureau d'études Alp'Ingé la réalisation d'un diagnostic géotechnique du site du pas du Berlioz ainsi que la définition des travaux à réaliser pour la sécurisation du site.

Au terme de cette étude, le montant prévisionnel des travaux est estimé à 15 000 € HT à réaliser à l'automne 2017.

Le conseil communautaire est invité à autoriser le Président à solliciter une subvention à hauteur de 40 % du montant des travaux sur la base du plan de financement **prévisionnel** ci-après:

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant HT	Financier	Montant	Taux
Etude de sécurisation	2 700, 00 €	Département de l'Isère (40% du montant des travaux)	6 000,00 €	34 %
Travaux	15 000,00 €	Fonds de concours- commune de Treffort	2 925,00 €	16,5 %
		Fonds de concours- commune de Roissard	2 925,00 €	16,5 %
		<i>Autofinancement CCT</i>	<i>5 850,00 €</i>	<i>33%</i>
TOTAL	17 700,00 €	TOTAL	7 700,00 €	100 %

Pour répondre à la question de Michel Picot sur la sécurité du site, le Président indique qu'il y avait un énorme risque de chute à cet endroit ; d'autant plus que les randonneurs ne respectaient pas les panneaux d'interdiction d'accès.

Par ailleurs, un point sera prochainement fait en bureau sur la gestion des sentiers sur laquelle aucun agent n'est actuellement affecté. Un agent à mi-temps va être missionné pour effectuer une étude spécifique en lien avec les communes et le Département ; ce qui permettra de relancer la commission « sentiers » et de mesurer l'ampleur de la tâche.

A propos du rendu de l'étude portant sur la stratégie du Tourisme, la restitution a eu lieu il y a quelques jours au restaurant le Chalet. Le service « Tourisme » transmettra les éléments à ceux qui n'ont pu y assister. Une restitution devant le conseil communautaire est également prévue.

Vote : travaux de sécurisation du pas du Berlioz – sollicitation des aides du Département

☞ Adopté à l'unanimité

10 – Travaux de sécurisation du pas du Berlioz – fonds de concours des communes de Treffort et de Roissard

Vu l'article L.5214-16-V du CGCT qui prévoient que des fonds de concours communaux peuvent être versés à un EPCI pour assurer le fonctionnement ou la réalisation d'équipements communautaires ou reconnus d'intérêt communautaire,

Il est proposé d'approuver la mise en place d'un fonds de concours entre les communes de Treffort et Roissard et la communauté de communes du Trièves pour financer les travaux de sécurisation du pas du Berlioz situé sur le PDIPR. Le fonds de concours de chaque commune sera calculé sur la base de 25% du montant restant à charge de la communauté de communes de façon à ce que la part de financement de cette dernière soit au moins égale aux fonds de concours alloués par les communes.

Le versement de ce fonds de concours doit donner lieu à des délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, par les conseils municipaux concernés.

Vote : travaux de sécurisation du pas du Berlioz – fonds de concours des communes de Treffort et de Roissard

☞ Adopté à l'unanimité

11 – Taxe de séjour – compléments à la délibération du 12/06/2017

La loi de finances 2016 (article 90) a modifié les modes de perception de la taxe de séjour et les catégories des établissements. Le conseil communautaire de 12 juin 2017 a validé une nouvelle grille d'application de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2018. Il convient de compléter cette délibération par les éléments suivants :

➤ **Equivalence de classement :**

Les caractéristiques de classement touristique équivalentes au classement préfectoral sont les suivantes:

- Equivalences de label entre étoiles, épis, clefs
 - 1* = 1 épi = 1 clef
 - 2* = 2 épis = 2 clefs
 - 3* = 3 épis = 3 clefs
 - 4* = 4 épis = 4 clefs
- Les hébergements labellisés « accueil Paysan » correspondent aux caractéristiques de classement touristique équivalentes aux meublés de tourisme 1*
- Les centres de vacances et Refuges sont intégrés dans la catégorie : Villages de vacances non classés.

➤ **Déclaration du produit de la taxe**

La déclaration de la taxe de séjour perçue intervient en deux temps:

- Déclaration avant le 30 avril de l'année N pour la période du 1^{er} octobre au 31 mars (du 20 décembre 2017 au 31 mars pour l'année 2018)
- Déclaration avant le 31 octobre de l'année N pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre.

Vote : taxe de séjour – compléments à la délibération du 12/06/2017

☞ Adopté à l'unanimité

12 – Budget Tourisme 2017 – modification de la liste des subventions aux associations

Le conseil communautaire est invité à approuver la modification de la liste des subventions aux associations de la façon suivante :

- « Sur les pas des Huguenots » - Association nationale : 1000,00 €

Vote : budget Tourisme 2017 – modification de la liste des subventions aux associations

☞ Adopté à l'unanimité

13 – Désignation du représentant de la CCT à l'association nationale « Sur les pas des huguenots »

Par délibération du 7 juillet 2014, M. Michel COURT a été désigné pour représenter la CCT au sein de l'association nationale « Sur les pas des Huguenots ». Aujourd'hui, il souhaite se retirer du bureau de l'association. Le conseil communautaire est invité à désigner un nouveau représentant. Gérard Dangles se porte candidat.

Le Président souligne un problème : il n'est normalement pas possible de subventionner une association dans laquelle on est membre du bureau ; il faudra réfléchir à ce problème lors d'un prochain mandat.

Vote : Désignation du représentant de la CCT à l'association nationale « sur les pas des huguenots » : Gérard Dangles

☞ Adopté à l'unanimité

14 – TEPCV : modification de conventions de travaux plateforme de rénovation thermique

Engagée dans le programme « Territoire à énergie positive » depuis mars 2014, la CC Trièves a bénéficié d'une enveloppe de 2 000 000 € du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie pour conduire son projet de transition énergétique.

La majorité de cette enveloppe est consacrée aux aides à la rénovation pour les collectivités et les particuliers, dont 430 000 € consacrés au financement des projets de rénovation thermique des logements privés. Or, le ministère nous a confirmé que la totalité de l'enveloppe devait être consommée avant le 30 juin 2018. Il convient donc de modifier les conventions à passer avec les propriétaires privés et préciser dans chaque convention que « **ce fonds doit être consommé, factures à l'appui, avant le 31 mai 2018.** »

Vote : TEPCV : modification de conventions de travaux plateforme de rénovation thermique

☞ Adopté à l'unanimité

15 – Convention avec le Département de l'Isère relative à la collecte des containers ordures ménagères des aires de repos de la RD 1075

La communauté de communes et le Département souhaitent se répartir les charges d'entretien des aires d'apport volontaire de déchets (7) implantés sur les dépendances du domaine public routier départemental. La présente convention a pour objet de préciser les obligations du Département et de la CCT dans ce domaine et les dispositions financières (21 465,90 € TTC révisable annuellement). La durée de la présente convention est fixée à 3 ans.

Vote : convention avec le département de l'Isère relative à la collecte des containers ordures ménagères des aires de repos de la RD 1075

☞ Adopté à l'unanimité

16 – Conventions cantines scolaires de Monestier du Percy et de St Maurice en Trièves – modification de l'indice INSEE de révision des prix au 1^{er} septembre 2017

Les conventions concernant les cantines scolaires des écoles de Monestier du Percy et de Saint-Maurice en Trièves ont été signées avec les restaurateurs des deux communes le 25 juin 2012 pour Monestier du Percy et le 6 juin 2016 pour St Maurice en Trièves avec une révision de tarif annuelle précisée dans l'article 7 des conventions : « Une réévaluation automatique du prix de repas payé au restaurateur sera effectuée chaque année sur la base de l'indice INSEE des prix à la consommation « repas dans un restaurant scolaire ou universitaire ».

L'indice INSEE mentionné dans les conventions ayant été supprimé, il est proposé au conseil d'approuver le remplacement, à compter du 1^{er} septembre 2017, par un indice voisin équivalent, le plus proche possible en termes de définition. L'indice proposé est le suivant : INSEE code identifiant 001764235 « Indices Prix à la consommation – base 2015 - Ensemble des ménages – France Métropolitaine – Nomenclature Coicop : 11.1.2 - Cantines ».

Vote : conventions cantines scolaires de Monestier du Percy et de St Maurice en Trièves – modification de l'indice INSEE de révision des prix au 1^{er} septembre 2017

☞ Adopté à l'unanimité

17 – Conventions pour la participation au fonctionnement de l'EMALA avec les communes du Gua et de Miribel Lanchâtre pour l'année scolaire 2017/2018

La Communauté de Communes du Trièves est la structure porteuse de l'EMALA (Equipe Mobile d'Animation et de Liaison Académique) qui intervient sur le canton de Monestier de Clermont, la commune de Miribel Lanchâtre et la commune du Gua.

Les conventions ont pour objectif de fixer les conditions de participations financières de la commune du Gua et de la commune de Miribel Lanchâtre.

Les participations financières sont calculées au prorata du nombre d'élèves scolarisés. Le montant par élève est fixé à 23 € par année scolaire.

Le conseil communautaire est invité à autoriser le Président à signer les conventions avec les communes de Miribel Lanchâtre et Le Gua pour les participations de fonctionnement de l'Emala Nord.

Vote : conventions pour la participation au fonctionnement de l'EMALA avec les communes du Gua et de Miribel Lanchâtre pour l'année scolaire 2017/2018

☞ Adopté à l'unanimité

18 – Demande de subvention 2017/2018 auprès du Département pour le fonctionnement du poste EMALA Sud Mens Clelles et du poste EMALA Nord secteur Monestier de Clermont

La communauté de Communes du Trièves, dans le cadre de sa compétence vie scolaire, assure la gestion des deux postes EMALA qui couvrent ce territoire :

- 1 poste EMALA Sud qui couvre les 9 écoles des cantons de Mens et de Clelles
- 1 poste EMALA Nord qui couvre les écoles du canton de Monestier de Clermont + les élèves des communes de Miribel Lanchâtre et du Gua (école de Prélénfrey).

Le Département de l'Isère subventionne le fonctionnement de ces deux postes sur la base d'une part fixe de 5 000 € par poste EMALA et d'une subvention variable de 8 € / enfant soit un total de 7 728 € pour le poste EMALA Mens/Clelles et 10 640 € pour le poste EMALA Nord Monestier de Clermont.

Le conseil communautaire est invité à autoriser le Président à déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour le fonctionnement des deux postes EMALA Sud (Mens/Clelles) et EMALA Nord (Monestier de Clermont), au titre de l'année scolaire 2017/2018 pour un montant total de 18 368 €.

Frédérique Puissat appelle à la vigilance. En effet, il ne reste à ce jour que 2.5 postes EMALA en Isère... dont deux pour le Trièves !

Vote : demande de subvention 2017/2018 auprès du Département pour le fonctionnement du poste EMALA Sud Mens Clelles et du poste EMALA Nord secteur Monestier de Clermont

☞ **Adopté à l'unanimité**

19 – Contrat de rivière Drac isérois : actions sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité inscrites au programme d'actions 2018-2024

Le Contrat de rivières du Drac Isérois porté par le SIGREDA qui en est la structure coordinatrice, est une démarche contractuelle visant à la préservation, la restauration, l'amélioration de la qualité et l'entretien des milieux aquatiques sur le bassin versant du Drac dans sa partie Iséroise. Il prévoit la mise en œuvre d'un programme de près de 160 actions sur une période de 7 ans (2018 – 2024). 4 enjeux structurent ce programme d'actions :

- Améliorer la qualité des eaux, l'assainissement et réduire les pollutions
- Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau
- Gérer les milieux aquatiques et humides, gérer les risques liés aux cours d'eau
- Sensibiliser, éduquer à l'environnement ; valoriser et améliorer les connaissances.

Lors de son assemblée du 18 mai 2017, le comité de rivière du Drac Isérois a approuvé à l'unanimité le contrat de rivière du Drac Isérois. Après son examen par la Commission Locale de l'Eau Drac Romanche et par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée en juillet et octobre 2017, il sera officiellement signé fin 2017.

Vu le contrat de Rivières du Drac Isérois élaboré sur le territoire du SIGREDA et qui sera mis en œuvre pour une période de 7 ans de 2018 à 2024,

Le conseil communautaire est invité à valider les objectifs du « Contrat de Rivières du Drac Isérois » et s'engage, dans la mesure de ses possibilités financières et sous réserve de faisabilité des actions au regard des études techniques restant à mener, à réaliser les actions inscrites au Contrat sous sa maîtrise d'ouvrage dans les délais indiqués par le calendrier prévisionnel, notamment :

Référence de l'action	Intitulé de l'action	Période de réalisation	Montant estimé en € HT	Agence de l'eau	Département de l'Isère	AURA	Autre	CCT
A4-2-8	Finalisation de l'étude préalable et des procédures réglementaires de DUP des captages exploités par le service de l'eau de la Communauté de communes du Trièves	2017-2018	40 000 €	29 000€*	NE	NE	NE	11 000€
	Maîtrise foncière et mise en œuvre des travaux prescrits par la DUP pour les captages exploités par le service de l'eau de la Communauté de communes du Trièves	2018-2020	AD	50%	20%	NE	NE	30%
B2-1-11	Réalisation d'une étude de faisabilité du transfert de la compétence AEP aux intercommunalités (dans le cadre de la loi NOTRe) sur la Communauté de	2017-2020	AD	50 à 80%	AD	NE	NE	AD

	communes du Trièves							
--	---------------------	--	--	--	--	--	--	--

* aide forfaitaire de 7250 € par captage ou 50% de la dépense si le montant de l'opération est supérieur à 14500 €/captage jusqu'à fin 2018

Vote : contrat de rivière Drac isérois : actions sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité inscrite au programme d'actions 2018/2024

☞ **Adopté à l'unanimité**

- Questions diverses

☐ Informations diverses :

Association Sitadel : Jérôme Fauconnier informe l'assemblée qu'une invitation pour la manifestation annuelle avec les agriculteurs qui aura lieu prochainement à Saint Jean d'Hérans va être transmise par mail dans chaque mairie. Il les invite à y venir nombreux pour manifester leur intérêts pour les agriculteurs.

Commune de Prébois : Jean-François Helly annonce l'ouverture d'un commerce multi services avec licence 3.

Rencontre d'automne : Marie-Jo Villard indique que la rencontre d'automne aura lieu, pour la 2^{ème} année consécutive, à destination des anciens du Trièves, le 25 octobre prochain.

Quelle Foire ! : Claude Didier rappelle que les 3 forums ont rassemblé beaucoup de monde et qu'un 4^{ème} forum se tiendra le 17 octobre prochain à l'espace culturel de Mens en présence de Mrs Fauconnier et Ferrari sur le thème « Complémentarité entre ville et campagne ».

Grève du 10 octobre : Un appel est lancé aux élus de l'ancien canton de Monestier de Clermont ; sur les 11 agents travaillant à la cantine, 6 seront en grève demain. Ce qui pose un problème de garde d'enfants, aussi toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Marie-Jo Villard, Beatrice Vial, Christophe Drure et Jean Bernard Bellier sont disponibles et viendront aider.

Panneau d'information : Michel Picot voudrait savoir qui a géré le panneau d'information installé sur l'aire du Trièves et sur lequel figure le logo de la CCT. Il regrette que les commerçants n'aient pas tous été contactés alors que beaucoup pourraient prétendre à être sur ce panneau.

Gérard Dangles indique que ce panneau a été cofinancé par la CCT et le département et que c'est l'association Trièves village qui l'a géré. A sa connaissance, les commerçants ont tous été contactés. Il s'engage à faire un point sur ce dossier lors d'un prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.